



FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DES SERVICES

EXPERT DE NIVEAU INTERNATIONAL EN TRANSFERTS MONÉTAIRES ET PAIEMENTS DIGITAUX

Projet STEP 2 _ Financement Banque Mondiale (IDA 665-ZR/D6420-ZR)

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP »). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, a signé un Accord Subsidaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend entre autres une large composante de transferts sociaux, à travers laquelle USD 100 millions seront transférés directement aux bénéficiaires. Voir : <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171821>

Le Projet inclut par ailleurs une composante d'intervention d'urgence, qui permettra au Gouvernement de faire face aux impacts socio-économiques de l'épidémie du COVID-19, à travers la mise en place d'un programme d'urgence de transferts monétaires (TM) dans la ville de Kinshasa. Ce programme sera financé à hauteur de USD 50 millions et ciblera environ 250 000 ménages sur une période de 12 mois.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Expert en Transferts Monétaires et Paiements Digitaux (ETM) pour appuyer la mise en place du programme d'urgence de TM à Kinshasa**, ainsi que la mise en œuvre de la composante de transferts sociaux du Projet STEP 2.

2. DEFIS

- Ce programme de TM sera le premier à Kinshasa et ciblera un très grand nombre de bénéficiaires.
- La RDC ne dispose d'aucun registre social à Kinshasa.
- Les paiements digitaux, privilégiés dans le contexte du COVID-19, sont peu utilisés en RDC.
- Le programme nécessite un passage à l'échelle rapide pour atteindre ses objectifs en 12 mois.

3. MISSION DE L'EXPERT EN TRANSFERTS MONÉTAIRES ET PAIEMENTS DIGITAUX

La mission de l'ETM consiste à appuyer l'équipe du Projet dans :

- La conception, mise en œuvre, supervision et le suivi du programme de TM d'urgence à Kinshasa ;
- La mise en place d'un système de gestion des bénéficiaires de transferts sociaux ;
- La sélection et la supervision des opérateurs de monnaie électronique pour le paiement des bénéficiaires ;
- Le ciblage, l'enregistrement et la gestion des plaintes des bénéficiaires de transferts sociaux ;
- La formation du personnel du FSRDC sur les transferts monétaires et les paiements digitaux
- Le dialogue avec les partenaires techniques pertinents.

4. RESULTATS ESCOMPTEES

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer l'évaluation de la performance de l'ETM :

- Le FSRDC dispose d'un registre de 250,000 bénéficiaires à Kinshasa après 3 mois de mission.
- Le FSRDC dispose d'un système de gestion intégré du programme après 4 mois de mission.
- 100 000 bénéficiaires reçoivent un paiement digital après 6 mois de mission.

5. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du FSRDC, le Chargé des Opérations du Projet STEP 2 supervise et évalue les performances de l'ETM. L'ETM travaillera en étroite collaboration avec le personnel de la Coordination Générale du FSRDC et les autres experts du projet, en particulier l'équipe fiduciaire.

6. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** (Bac+5) en sciences économiques, sociales ou autres disciplines apparentées
- Avoir au minimum cinq ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la protection sociale ou de l'assistance humanitaire, dont trois ans d'**expérience avérée dans la gestion de programmes de transferts monétaires** et de paiements digitaux
- Maîtriser la **gestion de registres de bénéficiaires** et avoir une expérience avec des plateformes de paiement
- Posséder une très bonne maîtrise du **français**

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Posséder une bonne connaissance des instruments et acteurs du secteur « Cash »
- Avoir une expérience opérationnelle en Afrique francophone, de préférence en RDC
- Être capable de communiquer en lingala, ainsi qu'en anglais
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée, et être très dynamique
- Connaître le système de l'aide internationale, notamment la Banque mondiale

7. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ETM travaillera à Kinshasa, au siège du FSRDC, où sont aménagés des bureaux pour l'équipe du Projet. Le Projet mettra à la disposition de l'ETM les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission. En cas de déplacement, l'ETM travaillera dans les bureaux provinciaux du FSRDC, équipés d'internet.

8. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- Durée : 6 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et des besoins du Projet
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le Coordonnateur Général du FSRDC et l'ETM, après avis de non-objection de la Banque mondiale
- Rémunération et frais divers : salaire attractif, montant et modalités de paiement négociés ; billet A/R et frais d'installation, de communication et d'assurance maladie et cotisation sociale

Cette mission de l'ETM est entièrement financée sur les fonds de la Banque mondiale versés sur un compte dédié du FSRDC. Toute prestation externe de l'ETM devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100%) avec le FSRDC.

9. METHODE DE RECRUTEMENT

Le Consultant sera recruté sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) tri des candidats sur les qualifications et aptitudes indispensables ; (iii) comparaison des dossiers de candidature pour liste restreinte et (ii) entretien individuel des trois meilleurs candidats.

Chaque candidat devra fournir :

- 1 - Un **curriculum vitae** (3 pages maximum et en PDF), comprenant deux références que le FSRDC peut contacter.
- 2 - Une **lettre de motivation** (2 page maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée apportée par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du programme et (d) la disponibilité immédiate du candidat.

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidats présélectionnés avant leur entretien.

A envoyer avant le **16 juillet 2020** à minuit (heure de Kinshasa), à l'adresse email suivante : fondsocalrdc@fondsocial.cd ou fondsocalrdc@yahoo.fr, avec en objet le titre du poste et le nom du candidat (**Expert en Transferts Monétaires du Projet STEP 2 – Prénom Nom**).

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet automatique de la candidature.